

# CPOM Île-de-France

## THEMATIQUE

### Programme d'action

Paris, le 24 janvier 2013

#### **PREAMBULE**

*Rédaction d'un préambule propre à la thématique très général. Peut définir des conditions préalables d'approche ou de démarche pour la bonne réalisation d'un programme d'action.*

#### **CONTEXTE ET ENJEUX**

*Le contexte est un état des lieux de la situation initiale. Il est aussi une synthèse du diagnostic régional sur la thématique et reprend des statistiques ou des conclusions d'études.*

*Les enjeux expliquent et commentent les intérêts que l'on porte à la thématique et pré-définissent des macro objectifs en précisant éventuellement des secteurs d'activité concernés. Ils illustrent le bien fondé du programme d'action et le justifient.*

#### **PROGRAMME SOCLE COMMUN**

- **Objectifs**

*Définition de la finalité / quel est l'effet recherché (réduire l'exposition des salariés des entreprises adhérentes au SiST, notamment les TPE/PME, au risque de la thématique). Des objectifs intermédiaires peuvent être définis.*

- **Actions**

- *Une ou plusieurs actions à faire par les SIST qui permettent d'atteindre les objectifs. Elles sont définies et décrites suffisamment dans le détail pour être concrètes et parfaitement compréhensibles.*
- *Les contributions ou moyens apportées par la Cramif et la Direccte sont précisées.*

- **Indicateurs**

*Chaque action est suivie par*

- *Un indicateur de suivi : il sert à suivre l'évolution de l'action.*
- *Un indicateur de résultat : il évalue l'action au terme de sa période contractuelle.*

- **Suivi et bilan**

- *Définition d'un mode de suivi et de pilotage du programme d'action par les représentants des signataires.*
- *Analyse qualitative et quantitative des actions engagées.*
- *Mode de formalisation des bilans et périodicité.*

#### **PROGRAMME COMPLEMENTAIRE (action spécifique le cas échéant)**

*Le SiST a la possibilité de définir un programme complémentaire en guise d'action spécifique du CPOM (à structurer à l'identique).*